DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2024-100

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

En raison de la fête des voisins du 31 mai 2024 organisée dans le quartier du Clos des Chênes à Wormhout et afin de garantir la sécurité des riverains,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: la circulation sera interdite dans les rues suivantes le vendredi 31 mai 2024 de 19h à 24h environ:

- Rue des Joubarbes ;
- Rue des Coquelicots.

ARTICLE 2: une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3: La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché et adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 24 mai 2024

David CALCOEN

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 24/05/2024

Le Maire,

David CALCOEN

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Floum L DEHONDE

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Flamu Détlons